

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction des Monuments et Sites
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
C.C.N. Rue du Progrès, 80/boîte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : 17/PFU/654238

N/Réf. : AA/BDG/ WMB10001/s.617

Annexe :

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Rue du Loutrier, 50. Église Saint-Clément
Restauration des enduits intérieurs, mise en œuvre d'un système de drainage extérieur périphérique
(Dossier traité par A. Totelin - DMS)

Avis conforme

En réponse à votre courrier du 03/01/2018, reçu le 19/02/2018, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous réserve*** émis par notre Assemblée en sa séance du 21/02/2018.

L'église Saint-Clément est classée comme monument (AR du 22/11/1949) et, avec ses abords, elle est reprise dans le site classé (AR du 29/02/1984).

Contexte et demande

L'église Saint-Clément, d'origine romane, fut d'abord transformée par le remplacement d'un chœur gothique et l'allongement du transept sud. Ensuite, elle fut complètement restaurée à la fin du 19^e siècle.

Actuellement, il est question de problèmes d'humidité, de type ascensionnel, au niveau des murs de l'église. Cela se manifeste par la présence de tâches d'humidité sur les murs, à environ 1.5m de hauteur, par un cloquage de la peinture de finition et par le développement d'une importante quantité de sels sur les murs, principalement au niveau du bas-côté sud et du transept sud-est. Suite aux études préalables, la principale cause identifiée est la stagnation d'eau dans le sol, due à la percolation des eaux de surface (déclivité du terrain) et à un défaut d'étanchéité des canalisations en grès récoltant les eaux pluviales. De plus, le phénomène est aggravé par la présence d'un ancien caniveau enterré (bas-côté sud-est), retenant les eaux au pied du mur et un problème de jonction entre l'étanchéité existante (cimentage et peinture bitumeuse) et ce même caniveau. A l'intérieur, les murs sont recouverts jusqu'à 1.5 m de hauteur par un cimentage étanche, le reste de l'élévation étant enduit à la chaux. Une peinture étanche de type latex, non respirante, recouvre l'ensemble des murs.

Dans la demande, visant la suppression des causes de cette humidité et l'assèchement des murs, il est proposé l'enlèvement du caniveau existant et la mise en place d'un complexe de drainage sur la périphérie de l'église, le remplacement des anciens conduits d'évacuation d'eau pluviale en grès et la suppression du système d'électro-osmose en place. Afin de favoriser l'assèchement des murs, la peinture murale sera entièrement décapée, de même que le cimentage au bas des murs. Ensuite, après

temps de séchage d'un an, des nouvelles mesures du taux d'humidité seront prises dans les murs. Dès que celles-ci s'avèreront satisfaisantes, les finitions intérieures seront remises en état : nouvel enduit à base de chaux dans le bas des murs et remise en peinture de l'ensemble des murs.

Avis

La CRMS émet un avis favorable sur l'ensemble des solutions proposées, tout en insistant sur les réserves suivantes pour le déroulement du chantier.

Dû à la valeur des matériaux d'origine des murs, la CRMS préconise le plus grand soin dans le décapage des cimentages et peinture recouvrant les murs. Une même attention doit être d'application dans la dépose du système d'électro-osmose, ainsi que dans la mise en place de l'échafaudage. Ces diverses interventions doivent être soumises à l'approbation de la DMS. Considérant l'intérêt archéologique de l'église, la CRMS demande qu'une fouille préalable aux travaux d'excavation soit effectuée par la DMS, et qu'un suivi archéologique du bâti soit assuré, afin de documenter les murs de l'église avant qu'ils ne soient réenduits.

La CRMS insiste également sur les précautions utiles par rapport au site et demande de limiter la zone de déblai afin de préserver les racines de l'if en place (côté sud-est) et de ne couper, si nécessaire, que les racines les plus fines, d'interdire la circulation des engins sous l'aplomb de la couronne des arbres (plus de 2m), d'installer des plaques de répartition des charges pour les passages en pelouse, et de terminer le remblai par une couche de terre de bonne qualité.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE

Secrétaire

C. FRISQUE

Président f.f.

c.c. Anne Totelin (DMS)